Loi des subsides

l'équivalent de 80 jours de débats à la Chambre. Le budget principal des dépenses comporte plus de 1,200 pages de renseignements détaillés. J'ai été étonné d'entendre le député d'Esquimalt-Saanich dire qu'il ne pouvait pas voter contre le poste 10 du budget du président du Conseil du Trésor (M. Drury) parce qu'il contenait d'autres dispositions sur lesquelles il était d'accord. Il n'a probablement jamais entendu dire que les députés peuvent proposer de réduire des crédits sur lesquels ils ne sont pas d'accord, s'ils le désirent, en présentant une motion. Ce qui a pour effet de saisir la Chambre de la question.

Dans le budget qui a été déposé, il y a près de 150 postes qui commandent des crédits de plus de 5 millions de dollars. Ce serait un travail considérable que de déterminer lesquels de ces 150 postes sont visés par la motion que nous sommes à débattre. Bien que nous ayons aussi plus de 15 comités pour discuter ces questions et où, en principe, rien ne limite le temps qu'ils veulent prendre, au cours des trois mois alloués à la discussion on a tout le temps voulu pour débattre ces questions.

• (1750)

Le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes) a parlé de l'insuffisance de la discussion en comité et il soutient, de fait, que cette motion ne résoudrait pas le problème. Il prône une amélioration du système des comités. Je soutiens qu'on est porté a fixer les réunions des comités de façon à ce qu'il n'y en ait pas le lundi parce que certains députés ne sont pas de retour et le vendredi, parce que d'autres veulent s'en aller. J'ai entendu toutes sortes de raisons de la part des députés de l'opposition contre la tenue de réunions de comité. Il y a eu 177 réunions au cours du printemps pendant lesquelles les députés ont eu l'occasion de discuter des prévisions budgétaires, et que ce temps aurait pu facilement être doublé si les députés de l'opposition l'avaient voulu.

Le Règlement révisé renferme aussi un autre article important qui devrait bien permettre à l'opposition de discuter de ces programmes gouvernementaux dont ils se préoccupent le plus. Monsieur l'Orateur, j'aimerais attirer votre attention sur une autre partie de notre Règlement, savoir l'alinéa 5 de l'article 58 qui se lit comme il suit:

Dans la période se terminant au plus tard le 10 décembre, cinq jours de séance seront réservés aux affaires relatives aux subsides. Sept autres jours seront réservés aux affaires relatives aux subsides au cours de la période se terminant au plus tard le 26 mars. Treize autres jours seront réservés aux affaires relatives aux subsides au cours de la période se terminant au plus tard le 30 juin. Ces vingt-cinq jours seront appelés jours prévus.

L'alinéa 3 de l'article 58 prévoit aussi que:

Les motions d'opposition ne peuvent être présentées, les jours prévus, que par les députés de l'opposition, et elles peuvent avoir trait à toute question relevant de la compétence du Parlement du Canada et aussi être utilisées aux fins d'étudier les rapports des comités permanents afférents à l'étude des prévisions budgétaires par ces comités.

A mon avis, monsieur l'Orateur, ces jours prévus permettent de saisir la Chambre de tout programme du gouvernement que l'opposition considère digne d'un débat. Il se peut que l'examen des questions ces jours-là n'équivale pas à l'étude article par article des mesures législatives dont la Chambre est saisie, mais il y a certainement eu des débats intéressants lors de certains jours réservés à l'opposition de la présente session. Par contre, je ne trouve pas que tous les sujets présentés par l'opposition étaient vraiment importants. Si les jours prévus ne sont pas mis à pleine contribution, il incombe à l'opposition d'y voir et de s'organiser de façon à les employer constamment à la

discussion de questions d'intérêt national plutôt que d'importance secondaire.

J'aurais passablement de commentaires à faire au sujet des répercussions administratives de la motion à l'étude, mais comme notre temps est limité j'aimerais donner à d'autres ministériels la chance de parler sur cette question.

M. J. R. Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur, à l'appui de la motion du député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro), j'aimerais dire qu'à mon avis nous ne pouvons nous permettre des programmes comme ceux dont nous avons discuté cet après-midi, programmes auxquels de l'argent est affecté arbitrairement par quelqu'un qui ne répond pas directement au peuple canadien.

Cette année, dans le cadre du programme d'initiatives locales, deux localités identiques de ma circonscription, situées à 30 milles l'une de l'autre, ont demandé le même montant pour établir un centre médical: la demande de l'une a été acceptée, l'autre pas. C'est le genre de chose qui se produit fréquemment quand ces décisions sont prises par des fonctionnaires plutôt que par la Chambre.

A la suite de questions posées dernièrement par le député de York-Simcoe (M. Stevens), le gouvernement nous a donné les chiffres des programmes d'initiatives locales de 1972-1973 en Ontario. Le total en est de 22 millions de dollars. Il a été intéressant de noter que les cinq premières circonscriptions à recevoir des fonds pour des programmes d'initiatives locales ont obtenu en moyenne un million de dollars chacune, alors que les cinq dernières ont reçu en moyenne \$33,000. Quiconque étudie ces statistiques doit se demander, il me semble, pourquoi cinq circonscriptions reçoivent plus d'un million de dollars et cinq autres seulement \$33,000, surtout lorsqu'on sait que les députés des cinq premières sont libéraux et que les représentants des cinq dernières font partie de l'opposition. Cela n'a peut-être rien à voir, mais certains peuvent penser qu'il y a une conclusion à tirer de ces statistiques.

On peut tirer d'autres statistiques du fait qu'en 1972-1973, 45 p. 100 des circonscriptions de l'Ontario à recevoir des subventions dans le cadre du programme d'initiatives locales avaient des représentants conservateurs et ont reçu un peu plus de 8 millions de dollars, alors que 40 p. 100 d'entre elles avaient des représentants libéraux et ont reçu un peu plus de 13 millions de dollars. Là encore, je ne voudrais pas tirer de conclusion de ce fait, mais je pense que d'autres pourraient le faire. J'ai fait de la politique municipale pendant longtemps et, en tant que maire d'une ville, je me suis toujours assuré que la rue passant devant ma maison était la dernière à être réparée. Il en est d'autres, cependant, qui semblent faire autrement.

Nous avons tous reçu des questionnaires du secrétaire d'État (M. Faulkner) concernant le programme Perspectives-Jeunesse, et on nous a demandé d'y répondre. Nous avons découvert plus tard que si nous avions répondu, on aurait noté nos réponses afin, sans doute, de les utiliser contre nous. Si les programmes tels que Perspectives-Jeunesse et Initiatives locales doivent continuer, ils devraient être administrés par voie de statut. Sinon, ces programmes sont superflus et nous devons nous poser la question suivante: Doit-on permettre qu'ils servent d'assiette au beurre? Si ce n'est pas le cas, faisons-les donc relever d'une loi.

Je vais m'arrêter là, car il est presque 6 heures, et je suis certain que les députés voudront voter sur cette mesure.

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Mon-